

Matériaux composites en bois, panneaux isolants en fibre de bois, panneaux légers en laine de bois...

Etat de la technique

Les sols en bois-ciment peuvent contenir de l'amiante.

Les autres matériaux composites en bois ne contiennent pas d'amiante et sont considérés comme non susceptibles d'en contenir:

- **Panneaux isolants en fibres de bois** (p. ex. Pavatex): en fibres de bois fines et brunâtres. De tels panneaux ne sont pas susceptibles de contenir de l'amiante (cf. aussi la fiche sur les **faux-plafonds**).
- **Panneaux légers en laine de bois** (p. ex. Schichtex, Heraklith, etc.): de tels panneaux ne sont pas susceptibles de contenir de l'amiante.

Il est toutefois possible de trouver de l'amiante dans les matériaux suivants pouvant se trouver sur ces panneaux : les **peintures**, les **mastics/enduits** et les colles (à base de **bitume** ou **non**).

Les panneaux mentionnés peuvent également contenir d'autres polluants, par exemples des **produits de protection du bois** ou des **HAP**. Cependant, lors d'une élimination en UIOM ou en cimenterie, il n'est pas nécessaire d'analyser ces polluants.

ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Elimination

Incinération dans une UIOM.